

Travailler en français, c'est se faire respecter

Sous le titre *Travailler en français, c'est se faire respecter*, **Impératif français** a lancé, à l'occasion des audiences sur les accommodements raisonnables et de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, une campagne médiatique d'envergure pour la promotion du français au travail avec la diffusion de capsules sur les ondes radiophoniques et télévisuelles.

Plusieurs mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor et de nombreux témoignages ont démontré que l'intégration souhaitée des immigrants à notre communauté passe par la connaissance du français.

« *L'apprentissage du français n'a de sens que si le français est la langue du marché du travail au Québec. Mais le Conseil supérieur de la langue française nous apprend qu'une minorité d'allophones, soit à peine 45 %, travaillent surtout en français, que pour plus de 12 % de francophones, le français n'est toujours pas la langue la plus utilisée au travail, que 80 % des anglophones imposent l'anglais au travail, que seulement 63 % des travailleurs du secteur privé utilisent le plus souvent le français, et que dans les entreprises de 50 employés et moins et de 50 employés et plus, ce sont respectivement à peine 68 % et 63 % des travailleurs francophones qui utilisent le français à 90 % du temps ou plus* », de déclarer Jean-Paul Perreault, le président d'Impératif français.

Impératif français a dénoncé à plusieurs reprises l'exigence injustifiée de l'anglais pour occuper de nombreux emplois.

Travailler en français, c'est un droit

« *Tout le débat identitaire actuel témoigne de la volonté bien arrêtée de la majorité francophone de se faire respecter. Pour Impératif français, se faire respecter, c'est d'abord et avant tout que la langue de travail soit le français. Cela est vrai pour les immigrants que nous accueillons. Mais aussi pour les francophones!* », d'ajouter M. Perreault.

L'organisme tient aussi à rappeler que les 32 000 fonctionnaires fédéraux francophones qui vivent sur l'une ou l'autre des deux rives de l'Outaouais travaillent très majoritairement en anglais même si la Loi sur les langues officielles leur reconnaît le droit de travailler en français. Les fonctionnaires fédéraux du Québec doivent également avoir une connaissance de l'anglais : 65 % des postes fédéraux au Québec exigent la connaissance de l'anglais bien que seulement 8 % de la population québécoise soit anglophone. De plus, il a également été établi par le Commissaire aux langues officielles que lorsque les fonctionnaires fédéraux du Québec doivent échanger avec leurs collègues d'Ottawa, ils doivent le faire en anglais parce que ces derniers n'ont pas une connaissance suffisante du français!

Le gouvernement ne fait rien, nous agissons!

« *Une telle campagne de promotion du français au travail devrait être de la responsabilité des gouvernements*, explique le président d'Impératif français. *Mais comme il ne se fait rien, nous avons décidé d'agir.* »

La campagne rappelle que travailler en français, c'est un droit. Mais elle insiste aussi sur le fait que travailler en français, c'est aussi créer de l'emploi et c'est payant.

Les capsules pour la radio et la télévision respectivement de 15 secondes ont été diffusées à partir du 8 octobre sur les ondes des stations de télévision CBFT - Radio-Canada Montréal, CBOFT - Radio-Canada Ottawa et Gatineau, TVA/CHOT, TQS Gatineau et Ottawa, TQS Montréal, TVCogéco, Vox, la télé participative, et sur les ondes des stations de radio Info 690, 98,5 FM, 104,7, le FM parlé de l'Outaouais, Couleur FM 97,1, Tag Radio 107,5, CJDS FM 94,7, CIAU FM 103,1, CHOX FM 97,5, CJMD 89,9 FM LÉVIS.

P.-S. – Il est possible d'écouter et de voir les capsules dans notre site Web à www.imperatif-francais.org.



Concours de poésie Impératif français

« Des mots pour se rencontrer... »

Concours de poésie **Impératif français** édition 2007-2008

Impératif français lance son concours de poésie à l'intention des étudiants à temps plein des écoles secondaires, des collèges et de l'université de l'Outaouais et du grand public. En voici les modalités :
Thème : « Des mots pour se rencontrer... »

Date limite de réception des poèmes : le 8 février 2008

Adresse postale : Concours de poésie Impératif français, C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

Adresse de courriel : secretariat@imperatif-francais.org

Le texte, qui comprendra de dix à vingt vers, ne devra contenir aucune faute.

- 1) Élèves et étudiants des écoles secondaires, cégeps et université de l'Outaouais : 22 lauréats (deux par année de chaque niveau d'études) recevront le Prix de la relève Gaston-Lallement et une bourse de 100 \$*.
- 2) Grand public : une nouveauté cette année : deux lauréats recevront le tout nouveau Prix Coup de cœur accompagné également d'une bourse de 100 \$. Ouvert à tous et à toutes!

Veuillez écrire lisiblement votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, le nom de votre école, de votre collège ou de votre université ainsi que votre niveau et année d'études.

Le prix et la bourse seront remis publiquement lors de la Francofête qui aura lieu en mars 2008.

Impératif français pourra, s'il le désire, publier les poèmes reçus en indiquant les noms des auteurs.

Source :

Impératif français

Recherche et communications

Téléphone : 819 684-8460

RACISME ET VALEURS CIVIQUES

Ateliers d'animation et de sensibilisation

Aux enseignants et aux enseignantes des écoles primaires, secondaires et collèges de l'Outaouais

Objet : **Ateliers d'animation et de sensibilisation**

La participation civique

Lutte au racisme et à la discrimination

Impératif français, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, offre aux écoles primaires, aux écoles secondaires et aux collèges de l'Outaouais deux ateliers d'animation et de sensibilisation renouvelés. Ces ateliers, d'environ 55 minutes chacun, ont pour objectif de favoriser l'exercice d'une pleine citoyenneté au Québec et le développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Dans le cadre du premier atelier, « La participation civique », les participants sont amenés à réfléchir sur l'importance de la langue française comme véhicule d'une culture originale en Amérique du Nord, sur notre système démocratique, sur la Charte des droits et liberté du Québec et sur le geste civique surtout orienté vers la protection de l'environnement. Le deuxième atelier, « Lutte au racisme et à la discrimination », vise à favoriser l'intégration et l'inclusion de tous les citoyens.

Les ateliers sont présentés et animés par M. Milobam Avlisjas, réfugié de guerre de l'ex-Yougoslavie.

Nous invitons les enseignants de l'Outaouais à communiquer avec le siège social d'Impératif français par téléphone au 819 684-8460 ou par courriel à l'adresse : secretariat@imperatif-francais.org pour convenir d'une date pour la présentation de ces ateliers.



Immigration
et Communautés
culturelles

Québec

Pour les raisons sociales en français! Campagne

« Tasse pas ma langue! »

Un appel à l'action pour les raisons sociales en français! **Impératif français** participe et appuie cette campagne de francisation des raisons sociales au Québec. On se rappellera la grande victoire d'Impératif français qui, avec l'aide de partenaires (Office québécois de la langue française, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal), avait convaincu la multinationale ESSO à revenir sur sa décision d'angliciser davantage le paysage linguistique du Québec en changeant le nom de ses dépanneurs Marché Express pour qu'ils deviennent « On the Run »

Le mouvement pour des raisons sociales en français se poursuit. Pour sa part, le Mouvement Montréal français (MMF) avait organisé, le jeudi 18 octobre 2007 à 11 h 30, l'opération « Tasse pas ma langue! » en face du *Second Cup* du centre-ville de Montréal à laquelle ont participé une soixantaine de personnes.

Le MMF demande à *Second Cup* de procéder plutôt au renouvellement de ses affiches pour les franciser complètement, par exemple en utilisant le terme « 2^e tasse ».



Le président du MMF, Mario Beaulieu, rappelle « qu'un sondage a montré que 68 % des Québécois n'apprécient pas la présence des enseignes de langue anglaise. Nous invitons donc les consommateurs à privilégier les commerces qui respectent l'environnement linguistique du Québec ».

La campagne « Tasse pas ma langue! » a commencé jeudi par du piquetage devant un des « *Second Cup* » qui a défrancisé complètement sa bannière commerciale. La campagne vise aussi les autres commerces à dénomination anglaise comme les cafés *Starbuck*.

« La prolifération des raisons sociales en anglais compromet le visage français de Montréal et s'ajoute à d'autres facteurs d'anglicisation comme le bilinguisme des services publics et l'exigence induite de l'anglais sur le marché du travail. Il faut susciter une mobilisation citoyenne massive pour contrer cette tendance », a déclaré Mario Beaulieu, le président du MMF.



Campagne promotionnelle « Mes emplettes de Noël en français »



Dès le début de décembre, plusieurs médias diffuseront des messages promotionnels d'intérêt public invitant la population à faire ses emplettes de Noël en français.

Impératif français profite ainsi de cette période de l'année pour lancer une vaste campagne de francisation en rappelant qu'il ne peut exister une seule bonne raison d'encourager des fabricants ou des commerçants qui ne respectent pas leurs clients... Pour ce qui est des magasins de détail, ce n'est pas le choix qui manque!

Impératif français rappelle que le père Noël parle très bien français et invite la population en cette période des emplettes de Noël à encourager les établissements commerciaux qui offrent un excellent service à la clientèle en français... Dans ces établissements, l'excellence signifie que tout ce qui est important pour le client se passe en français : l'accueil, l'affichage, la raison sociale, les dépliants, les catalogues, les brochures, les sites Web, la musique ambiante et la langue de travail. Tout y est en français!

Vous voudrez aussi profiter de l'occasion pour acheter des produits d'ici... dont l'étiquetage, les modes d'emploi, les certificats de garantie sont rédigés en français et sans faute.

Dans le domaine de l'informatique et des communications, Impératif français recommande de porter une attention particulière à la langue des logiciels, des claviers d'ordinateur, des répondeurs, des jeux vidéo électroniques, des systèmes d'exploitation et autres produits semblables.

Les emplettes de Noël, une occasion d'offrir la langue française en cadeau! Et d'encourager les établissements d'ici qui offrent un bon service (en français) à leur clientèle.

Et une fois parti, aussi bien le faire en tout temps!



Joyeuses fêtes

SECOND CUP

UN APPEL À ALLER BOIRE AILLEURS

Mot limpide à « Second Cup »

marketing@secondcup.com ,
secondcupcustomercare@secondcup.com

Je désire vous dire, gens de « Second Cup », et quoique j'aimais bien votre café, que j'ai cessé il y a plusieurs années de fréquenter vos établissements. Précisément pour les raisons qui font actuellement la manchette.

Quand on respecte sa clientèle, on lui parle dans sa langue. Quand on la méprise, le plus souvent, ou en tout cas en priorité, on lui enfonce la langue anglaise au fond de la gorge. Y compris à un jet de pierre de l'UQAM!

C'est dire combien - car plutôt que de faire amende honorable, vous en remettez une couche supplémentaire en anglicisant plus encore votre raison sociale en sol québécois - je ne suis pas près de (et, la confiance à votre égard étant désormais perdue, ne serai peut-être jamais prête à) remettre les pieds dans vos commerces.

Mathilde François, Québec

La Municipalité de Pontiac bafoue vos droits?

Cherchez l'erreur! Les réunions du conseil municipal et des autres comités se déroulent en anglais bien que la grande majorité des élus soit francophone et que la majorité de la population soit aussi francophone! Pour quelques anglophones unilingues qui refusent d'apprendre le français, on impose l'anglais à tous.

Tout récemment, nous recevions des plaintes de résidents pontissois. Le conseiller municipal de leur quartier, pourtant francophone, aurait refusé de leur fournir l'information en français lors d'une assemblée de citoyens.

Nous tenons à rappeler aux élus de la municipalité de Pontiac certains droits fondamentaux qu'ont tous les Québécois ou toutes les

Québécoises sans exception, peu importe leur origine, leur sexe ou leur langue maternelle :

- Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec.
- En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français.
- Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français.



Hiver 2008

3

« Déjeuner-causerie d'Impératif français »

La francophonie mérite ce qu'il y a de mieux!
Impératif français reçoit la célèbre comédienne et ex-sénatrice Viola Léger, celle que l'on appelle tout naturellement « La Sagouine », à l'occasion de son :

« Déjeuner avec Viola* »

le dimanche 11 novembre 2007 à 11 heures

à l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen
25, rue Laurier, Gatineau (secteur de Hull)

Aussi au programme : Vanessa Oliver-Lloyd présentera son tout nouveau livre *Les Croix de Chemin* au temps du Bon Dieu** et Joanne Savoie***, artiste-peintre d'origine acadienne bien connue en Outaouais et en Acadie, exposera quelques œuvres.

Billets en prévente aux endroits suivants :

Épicerie Sol (secteur d'Aylmer)

Librairies du Soleil (Ottawa et secteur de Hull)

Loisir des usagers (secteur de Hull)

À l'Échelle du monde (secteur de Gatineau)

Librairie Rose-Marie (secteurs de Buckingham et de Masson-Angers)

Billets : 32 \$ (toutes taxes comprises)

**En prévente jusqu'au
7 novembre : 28 \$**

Renseignements et réservation :

Impératif français, 819 684-8460

www.imperatif-francais.org

**Les billets seront en vente
à compter du 18 octobre.**

**Merci de diffuser largement
la présente invitation!**



LeDroit



Richard Nadeau
Député de Gatineau

Bureau de circonscription :
425, boulevard Franklin
Sudbury, ONTARIO
G7N 1G1
Téléphone : 819-261-0052
Téléfax : 819-261-0255
Courriel : rnadeau@parl.gc.ca
www.richardnadeau.org

Bureau parlementaire :
Chambre des communes
Salon de l'Orléans, Niveau 127
Rue Wellington
Ottawa, Ontario K1A 0A8
Téléphone : 613-962-4187
Téléfax : 613-962-1327
Courriel : rnadeau@parl.gc.ca

Viola Léger

Viola Léger, celle que l'on appelle tout naturellement « La Sagouine », a vu le jour à Fitchburg au Massachusetts, en 1930. « Madame Léger a reçu, tout au long de sa carrière, de nombreuses distinctions honorifiques, dont Chevalier de l'Ordre de la Pléiade en 1978, la Médaille du Conseil de la Vie Française en Amérique en 1987, Officier de l'Ordre du Canada en 1989, Chevalier de l'Ordre Français des Arts et des Lettres en 1991, Prix d'excellence dans le domaine des arts en 1995 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et L'Ordre des Francophones d'Amérique (le 21 mars 1998, par la présidente d'honneur madame Louise Beaudoin). De plus, le 13 juin 2001, elle est nommée par le premier ministre Jean Chrétien (tout comme son collègue de *Bouscotte*, le chanteur et comédien Jean Lapointe) au Sénat canadien. « Viola Léger est diplômée en éducation et détentrice de plusieurs doctorats *honoris causa*. Elle est professeure invitée de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick et a été professeure de théâtre et d'art dramatique au secondaire aussi bien qu'au collégial et à l'université. Elle a fondé une compagnie de théâtre dans cette province de l'Atlantique (La Compagnie Viola-Léger) et a fait de nombreuses mises en scène. Viola Léger incarne à la perfection la francophonie acadienne, non seulement en Acadie, mais aussi au Québec, au Canada anglais, en Louisiane et en Europe. Elle est une très grande dame des arts de la scène du Canada. » (Extrait de la biographie écrite par Donald Bilodeau fils)



En primeur, Viola Léger recevra le 30 octobre 2007 « L'Ordre du Nouveau-Brunswick »

Rôles les plus marquants : *Évangéline Deusse, The Gin Game, Memoir, Albertine en cinq temps, Harold et Maude, House of Bernarda Alba, Feux follets, La Ménagerie de verre, La Visite des sauvages, Grace et Gloria* et plusieurs autres. Les auteurs : Antonine Maillet, Michel Garneau, Jean Daigle, Michel Tremblay, Tennessee Williams, Frederico García Lorca, Anne Legault, René Aloma, J. D. Murell, Collin Higgins, etc.

**Les Croix de Chemin au temps du bon Dieu de
Vanessa Oliver-Lloyd**

Publié aux Éditions du passage, *Les Croix de Chemin au temps du Bon Dieu* de Vanessa Oliver-Lloyd, un voyage d'agrément à travers les petites routes, les rangs et les trécarés, un voyage aussi au travers du temps! Les croix de chemin et les calvaires du Québec sont un trésor patrimonial qui renferme des bijoux d'anecdotes succulentes. L'auteure Vanessa Oliver-Lloyd est photographe et paléanthropologue. Elle a ratissé le Québec à la recherche des croix de chemin. Elle s'intéresse également avec passion aux vieux ossements exhumés des cimetières et d'autres sites.



Joanne Savoie, artiste-peintre

Joanne Savoie, artiste-peintre, est née en 1957 à Dundee, au Nouveau-Brunswick. La peinture abstraite l'attire. Elle étudie la peinture à l'école secondaire de Dalhousie et à l'atelier du maître en art abstrait Jacques Desgagnés. Joanne travaille à l'huile et utilise surtout des spatules et ses doigts pour créer, ce qui lui donne plus de liberté pour ajouter du mouvement à ses créations.



L'Université Laval poursuit son anglicisation!

La première université de langue française en Amérique, l'Université Laval, s'éloigne de sa mission d'établissement postsecondaire de langue française pour devenir un établissement qui formera des étudiants qui demain travailleront à faire de l'anglais la « langue internationale des affaires », la langue pour « comprendre les différentes cultures », s'il faut en croire le doyen de la Faculté des sciences de l'administration (FSA).

Le doyen Robert W. Mantha de la Faculté des sciences de l'administration (FSA) a déclaré, le 9 octobre dernier, lors de l'inauguration officielle du Centre des activités internationales (CAI) : « nos diplômés devront comprendre les différentes cultures et parler couramment la langue internationale des affaires : l'anglais. Par conséquent, nous allons offrir dorénavant de plus en plus de cours en anglais*. » Le culte du tout-anglais fait des ravages même dans les hautes sphères de notre société grâce à la collaboration de certains doyens qui se comportent en gourous!

« Parler couramment la langue internationale des affaires : l'anglais »! Ceux et celles qui croyaient que nos établissements scolaires avaient pour mission de former des étudiants qui s'assureraient que le français est la langue du travail, la langue du commerce, la langue des affaires, l'une des grandes langues internationales, seront révoltés d'apprendre que leurs impôts et leurs taxes servent au contraire à promouvoir l'anglicisation du monde des affaires, à l'anglicisation des étudiants québécois par la promotion du nouveau cliché, de ce nouveau culte de « la langue internationale des affaires, c'est l'anglais ».

Comme si on ne pouvait pas brasser des affaires autrement qu'en anglais; comme si on ne pouvait pas brasser des affaires à l'international en français ou dans toute autre langue; comme si la francophonie internationale n'existait pas; comme si la diversité culturelle et linguistique mondiale n'existait pas!

Et dire que l'UNESCO a tout récemment adopté une résolution que plusieurs États membres ont par la suite ratifiée et qui a conduit à l'entrée en vigueur, le 18 mars dernier, de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Cette Convention reconnaît l'égalité de toutes les cultures. Qui parle de diversité des expressions culturelles parle de lutter contre le nivellement et l'uniformisation culturels de l'humanité, contre l'américanisation et l'anglicisation de la planète. Qui parle de diversité des expressions culturelles parle aussi de diversité linguistique.

Alors que la Convention reconnaît que « la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité » et que « la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égalité et du respect de toutes les cultures », la première université de langue française en Amérique, l'Université Laval, choisit, elle, de promouvoir « l'anglais » comme langue internationale des affaires (!) au détriment du français et de la protection de la diversité linguistique mondiale.

Qui rappellera à l'ordre nos établissements publics et leurs dirigeants en leur précisant que leur mission n'est pas de promouvoir l'anglicisation de leur clientèle et de l'humanité par l'anglicisation des ressources et la défrancisation de leur contenu?

Pas étonnant que certains partis politiques qui, par leur laisser-faire, encouragent ces détournements de mission soient de plus en plus populaires! Et, il faut s'assurer qu'ils le seront davantage.

* Source : *Au fil des événements*, 11 octobre 2007
<http://www.aufil.ulaval.ca/articles/centre-des-activites-internationales-ouvre-ses-2222.html>

APPEL DE CANDIDATURES

Prix d'excellence, Citron et Coco

**PRIX D'EXCELLENCE LYSE-DANIELS,
PRIX CITRON ET PRIX COCO**

APPEL DE CANDIDATURES

En hommage à sa fondatrice, madame Lyse Daniels, **Impératif français** décerne chaque année le *prix Lyse-Daniels* à des personnes, des entreprises ou des organismes qui se distinguent par leur contribution à la promotion de la langue française et des cultures d'expression française.

De plus, chaque année, **Impératif français** attribue le *prix Citron* et le *prix Coco* à des organismes ou des entreprises qui ont besoin d'être sensibilisés à la quantité ou à la qualité des services offerts en français.

Le jury choisira les lauréats et les lauréates parmi les candidatures reçues d'ici le 23 février 2007. Afin que ces prix maintiennent et accroissent leur prestige, il est essentiel que les candidatures soient à la hauteur des attentes. Veuillez donc nous faire part des noms, accompagnés des motifs de votre choix, par télécopieur au 819 684-5902, par courriel à Imperatif@imperatif-francais.org, ou en ligne à partir de notre site Web à www.imperatif-francais.org.

Impératif français décernera ses prix en mars 2008 dans le cadre du déjeuner-causerie soulignant la *Francofête* annuelle. Des invités de marque et des artistes réputés seront présents.

Renseignements :

Impératif français, 819 684-8460
Imperatif@imperatif-francais.org

M^{me} Laurette Bergeron, coordonnatrice du jury,
au 819 684-6347
Laurettebergeron@videotron.ca



**En français,
ça s'impose!**



Hiver 2008

5

LE TOUT-ANGLAIS

Pierre Biacchi
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec)

Je ne suis pas citoyen français. Par contre, j'aime bien la France, les Français et la langue française.

Moi, je suis citoyen canadien du Québec, cette partie de la Nouvelle-France où l'on parle cette belle langue qui est la vôtre. Quant à mon origine, je suis né en Italie, mais je vis ici depuis au-delà de 40 années.

Bien évidemment, je ne vous connais pas personnellement, mais j'ai choisi d'écrire surtout pour deux raisons : primo, vous êtes le président du Sénat et secundo, vous êtes à peine un peu plus âgé que moi (je suis né en 1934).

Lorsque nous étions jeunes, la langue ANGLAISE ne semblait pas constituer une menace pour aucune autre langue. Même que la langue française était pratiquement le choix offert aux enfants qui ne se dirigeaient pas vers les études supérieures où alors le latin et le grec devenaient incontournables.

Puis, il y eut la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, il y a eu quelques phénomènes concomitants qui ont rendu plus aiguë pour l'humanité la nécessité d'une langue commune. Le développement extraordinaire de l'aviation civile internationale qui a favorisé de grands mouvements de populations autrefois sédentaires et l'invention du transistor qui a accéléré le développement de l'électronique, de l'informatique et maintenant de l'Internet, pour ne nommer que ceux-là.

La langue ANGLAISE s'est donc imposée et non seulement a-t-elle supplanté la langue française dans les communications internationales, elle est en train d'étouffer, hégémonie anglo-saxonne aidant, plusieurs langues, y compris des langues qu'on croyait fortes comme le français, l'italien, l'allemand...

Moi qui vis quotidiennement entouré d'un « océan » anglophone, je vois bien cette hégémonie à l'œuvre. Et maintenant le « Protocole de Londres ».

J'espère attirer votre attention et votre intérêt à cette cause qui nous concerne tous. Si nous ne faisons rien pour préserver nos langues, dans vingt-cinq ans, le « tout-anglais » aura fait disparaître la plupart des langues entraînant avec elles autant de cultures.

Si nous voulons léguer à nos petits-enfants, arrière-petits-enfants et au reste de l'humanité un monde tel que nous l'avons connu et aimé, nous devons faire quelque chose.

La partie qui suit plus bas n'est pas de mon cru. J'y adhère à cent pour cent et je vous la transmets afin que vous la transmettiez à votre tour aux sénateurs que vous présidez. J'espère aussi que vous les influenciez afin qu'ils rejettent le « Protocole de Londres ».



LE FINANCEMENT D'IMPÉRATIF FRANÇAIS

DU FRANÇAIS, IL EN FAUT PLUS!

La langue française et la francophonie ont besoin de vous.

Des objectifs à la hauteur de nos moyens ! Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse www.imperatif-francais.org. Merci!

1. **Adhésion à Impératif français** : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.

2. **Don en argent** : somme déterminée versée directement à l'organisme.

3. **Don en nature** : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.

4. **Assurance vie** : à votre décès, le capital assuré sera versé à **Impératif français** si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.

Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme **Impératif français** bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai contractée sur ma vie avec la compagnie..., et portant le numéro... »

5. **Legs** : prévoir une clause à votre testament. En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Merci! N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 684-8460 ou par courrier électronique à imperatif@imperatif-francais.org pour toute question relative aux dons ou aux legs que vous désirez faire.



Extrait du site Web de Petro-Canada à la page http://www.info-petrocanada.ca/unsubscribe_FR.asp :

Désinscrire

« Si vous voudriez se désinscrire des email de Petro-Points de futur, écrire veuillez votre email address et clic sur "soumettez" le bouton. »

* Puisque la raison sociale ne renferme pas d'accent aigu sur le « e » de Petro, il ne faudrait pas prononcer Pétro, mais Petro-Canada!

PROTOCOLE DE LONDRES



Nous accusons l'Assemblée nationale française d'avoir agi irresponsablement en ratifiant le Protocole de Londres, lequel aura pour effet de banaliser et d'inférioriser la langue française et la francophonie en Europe et dans le monde tout en affaiblissant la diversité culturelle mondiale. Le protocole européen, qui prévoit que des brevets déposés en anglais et en allemand seront désormais applicables sans traduction en France, a été ratifié par l'Assemblée nationale française, en grande partie en raison du revirement de dernière minute du groupe socialiste qui a décidé de voter pour, alors qu'il s'était prononcé contre une semaine plus tôt. Pour sa part, le Sénat français devait se prononcer à son tour le 9 octobre.

En réponse au vote de l'Assemblée nationale française, Impératif français a mobilisé à nouveau ses abonnés, membres et partenaires en leur expédiant la lettre de pétition ci-dessous destinée aux Sénateurs français les invitant à ne pas appuyer pas le Protocole de Londres.

Madame, Monsieur le Sénateur,

Du monde entier monte une immense inquiétude quant au sort de la langue française en cas d'adoption du « Protocole de Londres » sur les brevets d'invention.

Nous ne répèterons pas les arguments techniques, qui sont irréfragables, et qui s'opposent à la ratification de ce texte scélérat. Ils vous ont été fournis par ailleurs, et sont faciles à trouver, lorsqu'on cherche à s'informer au-delà des contre-vérités assénées avec aplomb par les partisans non désintéressés de cet accord, et par des services techniques qui semblent avoir perdu toute capacité d'analyse et de mise en perspective.

Il commence en effet à se savoir que ce sont les grandes multinationales pharmaceutiques, et elles seules, qui poussent depuis des années, à l'adoption d'un tel texte, parce qu'elles sont les seules à y trouver un intérêt, même si les économies qu'elles en escomptent paraissent ridicules au regard de l'enjeu. Tous les autres acteurs de l'économie, du droit et de la langue française, depuis les petites et les moyennes entreprises jusqu'au salarié moyen, jusqu'au consommateur, qui est aussi un citoyen, ne peuvent que perdre à cette ratification.

Ils y perdraient de l'argent, des obstacles à leur développement, une possibilité de s'informer – à condition que cette base de données soit rendue accessible et mise en valeur, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La langue française y perdrait la possibilité de suivre l'évolution des techniques.

Il est parfaitement clair que le français disparaîtrait à très court terme du domaine des brevets... en attendant d'autres...

Les fausses fenêtres pour la symétrie ne trompent personne. Le Protocole de Londres ne prévoit pas de véritable réciprocité, notamment vis-à-vis des États-Unis.

La France y perdrait son honneur.

Elle remettrait en cause des siècles d'Histoire. Elle obérerait gravement son avenir. Les Français pensent dans leur langue, et ont besoin que cet outil soit tenu à jour.

Chacun sait que le coût de la traduction mis en avant pour justifier ce texte est fantastiquement exagéré.

Nous ne voulons pas croire que les autorités françaises cautionnent un tel recul, alors que d'autres gouvernements, comme ceux de l'Italie et de l'Espagne, défendent, eux, leur langue et ses possibilités d'évolution créatrice.

C'est pourquoi nous vous prions instamment, au nom de cette langue que nous avons en partage, au nom de ce que le monde attend de la France, de ne pas ratifier le Protocole de Londres.

Votre signature et vos coordonnées

Malgré les milliers de lettres, d'appels téléphoniques et de courriels d'opposition, les sénateurs ont donné, mardi 9 octobre 2007, leur feu vert à la ratification du Protocole de Londres, **qui supprime l'obligation pour les brevets européens d'être traduits en français!**

« Moins de deux semaines après son adoption par les députés, le projet de loi de ratification, désormais définitivement entériné par le Parlement, a recueilli 280 voix contre 33 et deux abstentions. La majorité des membres des groupes UMP, UDF et PS l'ont approuvé. Le groupe communiste a voté contre.

Le Protocole de Londres prévoit que les brevets sont déposés dans l'une des trois langues officielles de l'Office européen des brevets (OEB) – anglais, français et allemand – et supprime l'obligation de les traduire dans chacune des langues des 32 pays membres de l'organisation. Ses opposants affirment qu'à terme, cette dispense de traduction ne saurait profiter qu'à l'anglais.

À ce jour, sur les 31 pays concernés, treize ont ratifié le texte. L'accord de la France est indispensable pour que le traité entre en vigueur. » (Extrait du site de TV5)

Abdou Diouf prône une diversité d'ouverture et de dialogue

Extrait du site de TV5 :

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, Abdou Diouf, a prôné le vendredi 5 octobre à Limoges « une diversité fondée sur l'ouverture et le dialogue ».

« La diversité, à l'instar de la mondialisation, n'est ni bonne ni mauvaise », a déclaré l'ancien président sénégalais (1981-2000) à la préfecture de Limoges, dans le cadre du Festival des Francophonies en Limousin.

« À nous de savoir si nous la voulons exacerbée [...] ou fondée sur l'ouverture et un dialogue harmonieux, fructueux, équitable », a-t-il poursuivi.

« Cette diversité, a estimé M. Diouf, ne se décrète pas. À nous de la vouloir, de la concrétiser, de la gérer afin de prévoir le passage de la mondialisation à une communauté mondiale. »

« **Préserver, respecter la diversité est le devoir de toutes les organisations internationales, des États et des citoyens** », a-t-il conclu.



Hiver 2008

7

NOUVEAU COMITÉ D'ACTION À IMPÉRATIF FRANÇAIS

Impératif français a décidé de mettre sur pied un nouveau comité d'action de plaintes pour non-respect de la langue française.

Ce comité viendra briser l'isolement de tous ceux qui font un travail remarquable en déposant des plaintes auprès des entreprises fautives, auprès de l'Office québécois de la langue française ou du Commissariat aux langues officielles du Canada dans le but de prendre soin de notre langue commune.

Nous sommes en période de recrutement. Si vous désirez participer au comité, vous n'avez qu'à nous faire part de vos coordonnées à imperatif@imperatif-francais.org en indiquant les raisons de votre intérêt.

Une première rencontre aura lieu dès cet automne afin de confirmer le fonctionnement du comité. Les tâches consisteront essentiellement à mettre en réseau un groupe de gens qui informeront les autres membres du comité de cas de non-respect et les inviteront à déposer une plainte à leur tour.

Tous les échanges se feront par courrier électronique et les rencontres auront lieu seulement en cas de besoin. Ainsi nous croyons que l'impact sera plus efficace que si chacun œuvrait de son côté et l'isolement sera brisé.

Pour terminer, le comité mesurera l'impact de ses actions et en fera rapport au conseil d'administration d'Impératif français ainsi que dans le bulletin *Ensemble* d'Impératif français.

Toutes et tous sont les bienvenus.

Joanne Mineault
Coordonnatrice

En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Pour plus de renseignements :

819 684-8460 ou
secretariat@imperatif-francais.org

QUOTA

D'IMMIGRATION

Des garanties s'imposent!

Le gouvernement du Québec veut augmenter de plus de 22,2 % le quota annuel d'immigrants, le faisant passer de 45 000 à 55 000 sans égard à la capacité d'accueil et d'intégration de la société québécoise.

Impératif français s'oppose à toute augmentation du quota d'immigrants qui ne sera pas précédée d'un plan d'action garantissant que les immigrants s'intégreront à la société québécoise par l'apprentissage et la maîtrise du français et par l'emploi du français comme langue de travail et comme langue d'usage public.

- Il n'est pas question que l'immigration vienne défranciser et angliciser le Québec comme c'est trop souvent le cas actuellement. L'insécurité linguistique a assez duré. Des garanties s'imposent!
- Au Canada, incluant le Québec, la langue anglaise comme langue d'usage fait des gains extraordinaires de 2 489 642 habitants, soit plus du tiers de la population totale francophone, contre des pertes de 250 919 habitants pour le français à cause de l'assimilation des francophones, mais surtout des allophones.
- Ce phénomène est aussi observable au Québec. Plus de 54 % des allophones opèrent toujours des transferts linguistiques vers l'anglais, bien que la population anglophone du Québec ne représente que 8,3 %.
- Dans l'agglomération de Montréal, le pourcentage d'allophones qui travaillent surtout en français n'est que de 45 %.

Toute augmentation du quota d'immigration doit être précédée d'un plan d'action qui garantira aux Québécois et aux Québécoises :

- Que les immigrants maîtriseront la langue française à leur arrivée ou dans un délai raisonnable suivant celle-ci (trois ans au maximum).
- Et que l'arrivée des nouveaux arrivants ne vienne en aucun cas modifier les proportions entre la population majoritaire francophone (92 %) et la population minoritaire anglophone (8 %) au détriment du français.

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

819 684-8460

www.imperatif-francais.org

secretariat@imperatif-francais.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone au domicile téléphone au travail Télécopieur
 Adhésion Particulier (12 \$) Don (_____ \$)
 Renouvellement Organisme(40 \$) Total (_____ \$)

Signature _____ Date _____ Courriel _____

8

Hiver 2008

